

**Journée internationale des femmes  
Droits des femmes et maternité : la lutte se poursuit**

Montréal, le 8 mars 2010 – Le Groupe MAMAN profite de la *Journée internationale des femmes* pour relancer sa campagne d'appui au MANIFESTE POUR LES DROITS DES FEMMES À L'ÉGARD DE LEUR MATERNITÉ. Ce manifeste a été lancé l'an dernier et a reçu l'appui de près de 2000 signataires<sup>1</sup>. La campagne se poursuit afin que :

- Soit reconnu officiellement et soutenu le rôle de premier plan des familles usagères dans l'orientation, l'organisation et l'appréciation des services des sages-femmes, notamment en adoptant une définition du concept « maison de naissance » et en soutenant les comités de parents dans ces milieux de vie communautaire;
- Les administrateurs du réseau et les médecins, collaborent avec professionnalisme et qu'ils ne fassent plus obstacle au développement de la profession de sage-femme par simple méconnaissance;
- Soit reconnu le fait que la grossesse et l'accouchement appartiennent aux femmes et qu'aucune loi ou règlement ne devrait compromettre leur liberté quant au choix des personnes qui les accompagnent ou quant au lieu où elles souhaitent enfanter.

Le Groupe MAMAN rappelle qu'au Québec actuellement il n'y a qu'une dizaine de maisons de naissance, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande. Il y a aussi une dizaine de comités citoyens où des femmes travaillent sans relâche afin d'obtenir des services de sages-femmes dans leur région. Malgré la volonté exprimée dans la Politique de périnatalité 2008-2018 de « rendre les services des sages-femmes accessibles dans toutes les régions du Québec », les comités citoyens rencontrent leur lot d'embûches.

À titre d'exemple, le Comité citoyen du Saguenay-Lac St-Jean multiplie ses démarches depuis 2006 afin d'avoir une maison de naissance. Elles ont obtenu en 2007 qu'un budget de 40 000\$ soit affecté à une étude de faisabilité; quelques mois plus tard, le projet est mis sur la glace et l'étude ne sera jamais réalisée, sans qu'on sache ce qui est advenu du montant affecté. En 2008, l'hôpital d'Alma signifie sa fermeture totale face à la venue des sages-femmes. Plus récemment, le CSSS de Chicoutimi exprime une ouverture pour l'intégration des sages-femmes en milieu hospitalier, ce qui ne correspond ni au souhait des femmes, ni à la philosophie de la pratique qui offre le choix du lieu d'accouchement aux femmes, pas plus qu'au cadre légal de la pratique.

Le Groupe MAMAN insiste pour que le développement de la pratique des sages-femmes se fasse de concert avec les femmes qui réclament ces services. Afin que cette pratique demeure toujours étroitement liée aux besoins des femmes, les comités de parents doivent avoir leur place dans les maisons de naissances, comme c'est le cas notamment dans l'Estrie ou à Mont-Joli. Ces comités malheureusement sont en péril, comme on a pu le constater à la maison de naissance Mimosa à St-Romuald. En effet le Comité de parents Mimosa, suite à près de 15 ans d'existence harmonieuse avec l'équipe des sages-femmes, s'est fait dire par le CSSS du Grand Littoral qu'il n'avait plus sa place et que sa mission n'était pas légitime; le comité s'est vu forcé de cesser ses activités.

Le Groupe MAMAN invite la population à poser un geste significatif à l'occasion du 8 mars en allant signer le MANIFESTE à l'adresse : [www.groupemaman.org/manifeste](http://www.groupemaman.org/manifeste) et en le faisant connaître et circuler dans leurs réseaux.

<sup>1</sup> 1642 signatures pour le Manifeste en ligne, 335 signatures pour la version papier (compilation au 7 mars 2010).